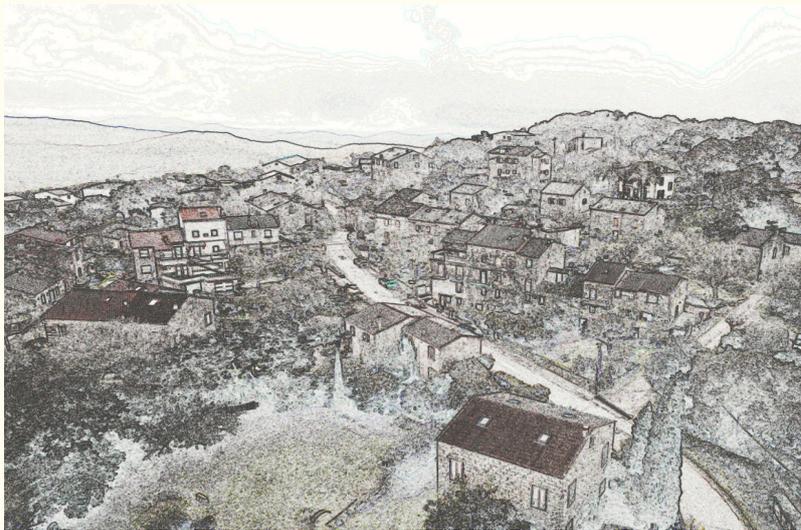


Construire et réhabiliter le village de Grossa



SOMMAIRE

PRÉFACE ET INTRODUCTION	11
1 PRENDRE LE TEMPS D'OBSERVER 	12
1.1 LES ÉLÉMENTS REMARQUABLES	12
1.2 LE BÂTI TRADITIONNEL ET SON ARCHITECTURE	13
2 PENSER LE PROJET DANS SA GLOBALITÉ 	16
2.1 SAVOIR PRENDRE DU REcul	16
2.2 IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS	17
2.3 SE SITUER PAR RAPPORT À L'ESPACE PUBLIC	18
2.4 TRAITEMENT ENVIRONNEMENTAL ET PAYSAGER DES ESPACES NON-BÂTIS ET ABORDS DES CONSTRUCTIONS	19
3 SE POSITIONNER DANS LE SITE 	23
3.1 CONSTRUIRE DANS LA PENTE	23
3.2 PRENDRE EN COMPTE LES ABORDS	24
4 DÉTERMINER L'ARCHITECTURE DU PROJET 	25
4.1 VOLUMÉTRIE ET TOITURE	25
4.2 COMPOSITION ET HARMONIE DES FAÇADES	26
4.3 AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS, AUVENTS, PERGOLAS, PISCINES, ABRIS DE JARDIN, CLÔTURES	28
5 CHOISIR LES MATÉRIAUX ET LES COULEURS 	30
5.1 COUVERTURE ET IDENTITÉ	30
5.2 FAÇADES	31
5.3 OUVERTURES	32
5.4 FERRONNERIES	36
5.5 SOLS	37
6 S'ADAPTER AU CLIMAT MÉDITERRANÉEN 	39
6.2 CLIMATISER SANS DÉPAREILLER ET UTILISER SA PROPRE ÉNERGIE.	39



PRÉFACE

La commune de Grossa a souhaité réaliser une charte paysagère, architecturale, urbanistique et environnementale pour son village.

L'objectif est double, il s'agit :

- En premier lieu, d'assurer l'intégration paysagère et architecturale des aménagements et constructions nouvelles;
- En second lieu, de sensibiliser chacun, qu'il soit acteur public ou privé, à son rôle dans la conservation et la valorisation du patrimoine paysager du territoire communal.

Préserver le profil villageois est essentiel. Toute évolution urbaine doit se faire dans le cadre d'un développement durable du territoire en luttant notamment contre le mitage et l'imperméabilisation des sols.

L'enjeu est de faire valoir une architecture de qualité, sur le long terme, qu'elle soit traditionnelle ou contemporaine.

INTRODUCTION

Nichée au cœur d'un maquis généreux et abondant, la commune de Grossa s'érige comme témoin vivant de l'ingéniosité et de l'adaptabilité humaine. L'histoire agropastorale a façonné pendant des siècles le paysage, conférant ainsi au territoire une identité architecturale unique.

Les constructions anciennes révèlent une architecture vernaculaire qui tire profit des ressources locales et des contraintes climatiques. Les maisons en granite, avec leurs façades en pierre et leur apparence massive, sont typiques des bâtisses traditionnelles du Sud de la Corse. Le village, perché sur un promontoire, offre un spectacle de sobriété et d'harmonie. Chaque détail, des volumes aux toitures, en passant par les enduits des façades des maisons aux murs, témoigne d'une grande capacité d'adaptation au territoire et aux contraintes du sol, ainsi qu'aux savoir-faire remarquables face aux moyens de l'époque.

Ce paysage bâti, caractérisé par des formes simples, des teintes naturelles et une implantation réfléchie des constructions, reflète une harmonie qui va bien au-delà des simples monuments historiques et espaces naturels. L'architecture villageoise de Grossa constitue une richesse patrimoniale qu'il est crucial de préserver et de valoriser.

Pourtant, ce patrimoine est aujourd'hui menacé par la banalisation et la disparition, souvent causées par la méconnaissance de sa valeur et par des modifications inappropriées utilisant des matériaux et des techniques non adaptées notamment lors de constructions nouvelles ou réhabilitation.

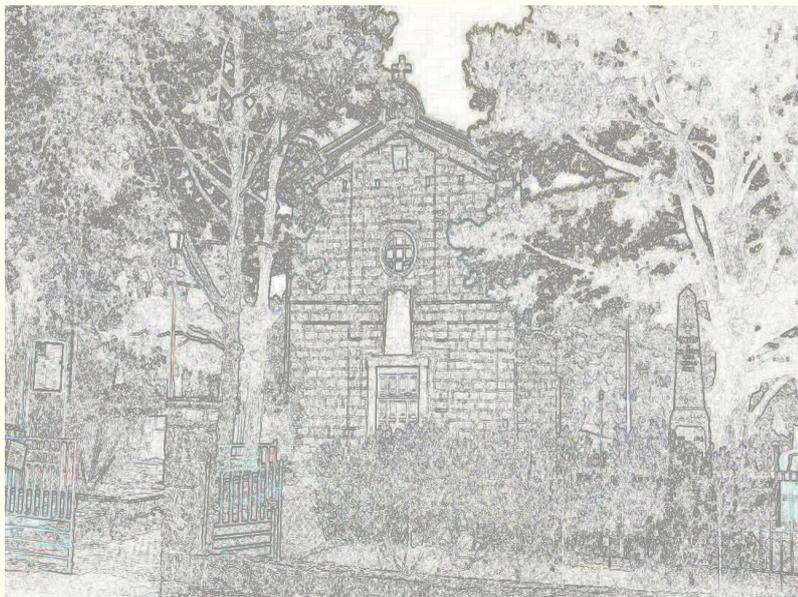
Afin de préserver cette identité unique, ce cahier de recommandations architecturales et paysagères s'adresse à tous les propriétaires, artisans, services techniques, administrations ou encore élus, qu'ils envisagent des travaux mineurs ou bien majeurs, de construction nouvelle ou de réhabilitation, ce document vise à garantir la préservation et la compréhension des divers éléments qui constituent ce patrimoine : les volumes, les façades, les toitures, les portes et fenêtres, les murs, les clôtures . . .

En définitive, en fournissant une aide à la décision pour les maîtres d'ouvrage et les auto-constructeurs, ce cahier de recommandations architecturales et paysagères ambitionne de préserver l'identité villageoise de Grossa.

1.1 Les éléments remarquables

Pourquoi construire
dans un endroit plutôt
qu'un autre ?

D'où vient ce qui en fait le
charme ?



Il est essentiel d'être sensible à la qualité d'un site, à ses paysages, aux horizons plus ou moins rapprochés, à la présence de sa trame villageoise.

Généralement, ce sont les éléments majeurs tels une église, ou une maison de maître qui retiennent le regard.

Toutefois, le village de Grossa se distingue par la similarité dans le mode de construction (moellon de granite) entre éléments majeurs et construction ordinaire, insufflant ainsi une harmonie à l'ensemble bâti.

1.2. Le bâti traditionnel et son architecture

Le bâti remarquable est mis en valeur par un environnement relativement homogène, tel un écrin. Il convient donc d'observer et de s'inspirer des modes de construction et des techniques locales (moellon de granite, enduit à la chaux naturelle).

Les maisons se sont agrégées les unes aux autres de la façon la plus naturelle et la plus rationnelle possible, dans un souci constant de protéger les habitants de facteurs climatiques excessifs, et de limiter la consommation d'espace, d'où ce village « cul- de-sac » en promontoire si caractéristique.

Le bâti s'est implanté en tenant compte de la déclivité du terrain et en suivant les courbes de niveau.

Les premières constructions ont déterminé la place de celles qui allaient suivre. Les maisons empruntent leur architecture à la sobriété.

Les volumes sont globalement simples, sans volonté d'emprunter à des modes ou à des usages extérieurs.



Composition, régularité et simplicité des façades



La **composition des façades** est régulière : elle privilégie les ouvertures plus hautes que larges qui protègent les occupants des épisodes climatiques (vent violent et chaleur).

Globalement, quelques balcons et portes-fenêtres composent le bâti villageois.



Les **matériaux** sont nobles, locaux et durables : tuile canal pour les toitures, enduits à la chaux pour les façades voire en pierre (moellon de granite) pour les bâti villageois ainsi que les annexes et murs.

Les **menuiseries** de fenêtres sont en bois souvent de couleur marron.

Les volets sont en bois persiennés, la plupart du temps avec jalousies.

Les portes témoignent des savoir-faire des artisans locaux. Elles sont simples à lames larges, ou plus ouvragées.

La **ferronnerie** traditionnelle, à barreaudage le plus souvent vertical et droit, sert de garde-corps.

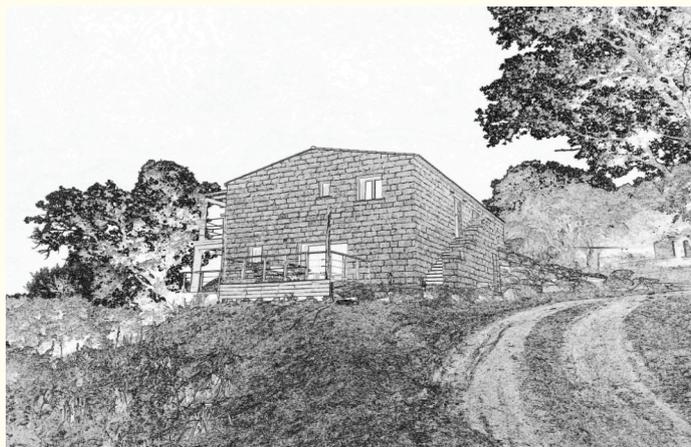
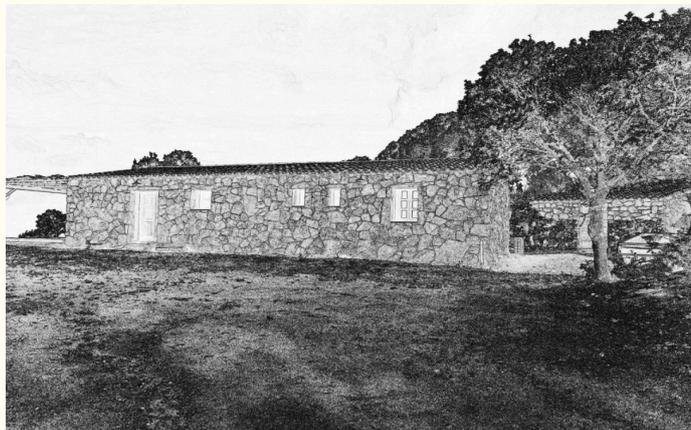
Les maisons de maître affichent leur parenté par l'usage des mêmes matériaux et des mêmes techniques.

Quelles leçons pour l'architecture d'aujourd'hui ?

« L'enjeu d'une construction ou d'une restauration réussie est de tirer les leçons d'un passé qui a fait, au fil des siècles, la preuve de son intégration, celle qui subsiste encore aujourd'hui et qui doit continuer à nous inspirer.

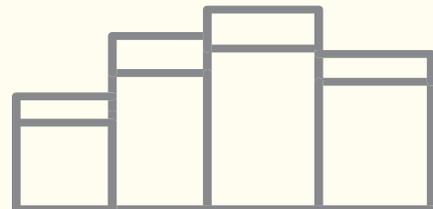
Il n'y a pas de petite et de grande architecture, ni de petits et de grands projets.

L'architecture commune (ou vernaculaire) ne doit pas céder à la médiocrité, mais comme dans les temps passés, qu'elle serve à définir une bâtisse à usage principal ou un bâtiment annexe, elle doit avoir la même qualité. L'exemple le plus concret est celui du pailler : quatre murs, un toit. Il sert aujourd'hui de référence pour des maisons d'inspiration contemporaine, qui conjuguent son volume très simple avec les matériaux bruts».



2.1 Savoir prendre du recul

Comment prendre du recul sur le site pour avoir une vue d'ensemble ?



Le **projet doit se penser depuis les vues** qui permettront de le découvrir :

- d'une route ou voie d'accès,
- d'un point de vue situé en hauteur ou en contrebas, sur le versant opposé du relief mais qui reste à hauteur d'homme.

Il doit répondre à une **logique d'insertion paysagère**.



2.2 Implantations des constructions

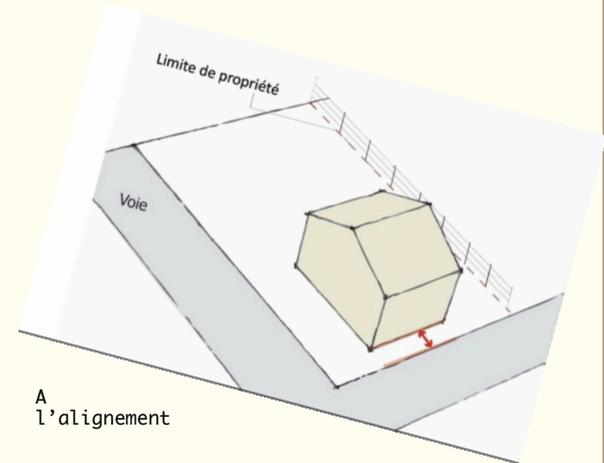
Au sein du village :

Implantation par rapport aux voies et aux emprises publiques :

Dans le cas d'une **reconstruction**, il est **recommandé** que le bâtiment soit implanté en lieu et place de l'ancienne construction. En outre, si la configuration de mitoyenneté est constatée avant sa démolition il est alors recommandé que le bâtiment soit implanté en mitoyenneté du bâtiment adjacent.

Par ailleurs, il est **recommandé** que les **constructions nouvelles** édifiées en bordure de voies publiques ou privées ouverte à la circulation publique ou d'emprises publiques soient implantées : soit dans la bande formée par le prolongement des façades des constructions voisines les plus proches, soit à l'alignement des voies et emprises publiques (place ou placette) existantes.

Pour les voies privées, la limite d'emprise de la voie se substitue à la définition de l'alignement.



2.2 Implantations des constructions

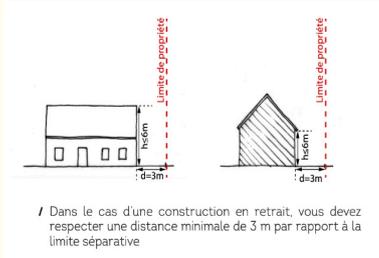
Au sein du village :

Implantation par rapport aux limites séparatives :

Dans le **cas d'une reconstruction**, il est recommandé que le bâtiment soit implanté en lieu et place de l'ancienne construction. En outre, si la configuration de mitoyenneté est constatée avant sa démolition il est alors recommandé que le bâtiment soit implanté en mitoyenneté du bâtiment adjacent.

Par ailleurs, il est **recommandé** que les **constructions nouvelles** soient implantées :

- Soit en limite de propriété,
- Soit suivant la règle suivante : *«la distance comptée horizontalement de tout point de ce bâtiment au point de la limite parcellaire qui en est le plus rapproché doit être au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points sans pouvoir être inférieur à 3 mètres».*

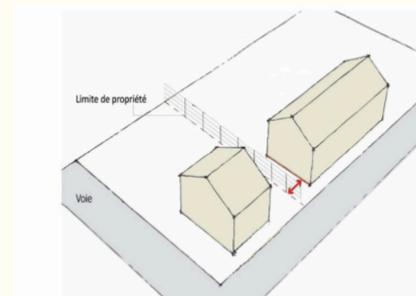
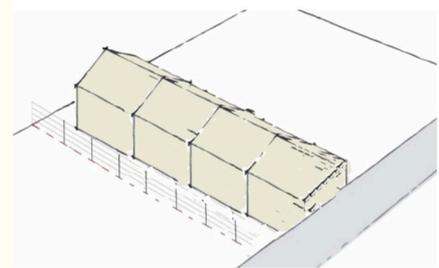


Implantation des constructions par rapport aux autres sur une même propriété :

Dans le cas d'une **reconstruction**, il est **recommandé** que le bâtiment soit implanté en lieu et place de l'ancienne construction. En outre, si la configuration de mitoyenneté est constatée avant sa démolition il est alors recommandé que le bâtiment soit implanté en mitoyenneté du bâtiment adjacent.

Il est recommandé que les constructions nouvelles édifiées sur une même propriété doivent être contiguës.

Contiguës



En limite de propriété

2.3 Se situer par rapport à l'espace public

Parmi les critères importants d'implantation se trouve aussi la question du lien à l'espace public.

Ne pas s'y plier, rompt l'harmonie et est immédiatement perceptible par les piétons.

Ce point ne doit pas être laissé au hasard : clôtures, portails, éléments végétaux sont à prendre en compte dès la conception du projet.

Les végétaux présents sur la parcelle doivent faire l'objet d'un relevé de façon à préserver un capital ancien comme un verger d'oliviers par exemple. Leur présence accompagne le bâti au-delà de la simple perception visuelle et dépasse les limites de la parcelle. En fonction des saisons, elle apporte ombre ou lumière et contribue à la régulation thermique.



2.4 Traitement environnemental et paysager des espaces non-bâti et abords des constructions

Une anticipation en amont est souhaitée. Il est préconisé que la transition espace public / espace privé soit la plus douce possible.

Il est donc **recommandé** pour :

Les clôtures et murs limitant les propriétés à bâtir :

- De penser la clôture comme un élément du projet de construction. Celle-ci doit s'intégrer dans son environnement paysager.

- Les clôtures et murs limitant les propriétés doivent comporter des passages pour la petite faune et l'écoulement des eaux.

- Les murs et murets traditionnels en pierre existants doivent être conservés et restaurés dans le respect des techniques traditionnelles locales.

- Limiter les clôtures lorsqu'elles ne sont pas utiles et privilégier le végétal (plantation de haies vives d'aspect naturel) pour marquer l'espace.

Les hauteurs des clôtures et murs :

- La hauteur maximale d'une clôture est de 1,60 m

La composition et matériaux :

- La clôture pourra comporter une partie pleine : elle est majoritairement ou totalement formée par des murs ou murets, lesquels sont en pierre (apparentes ou enduites) ou en maçonnerie enduite. La couleur et la finition devra s'accorder avec celles des façades de la construction.

- La clôture pourra comporter une partie haute fixée sur muret (maçonné ou en pierre), qui devra être soit grillagée (rigides préformés prescrits), soit composée de grilles ferronnées à barre d'ajutage (droit et vertical de préférence).

- Les limites de propriété ne donnent pas sur une voie publique ou un espace public peuvent être clôturées par des grillages souples fixés sur des piquets, potelets de bois ou métalliques.

2.4 Traitement environnemental et paysager des espaces non-bâtis et abords des constructions

Exemples de recommandations :

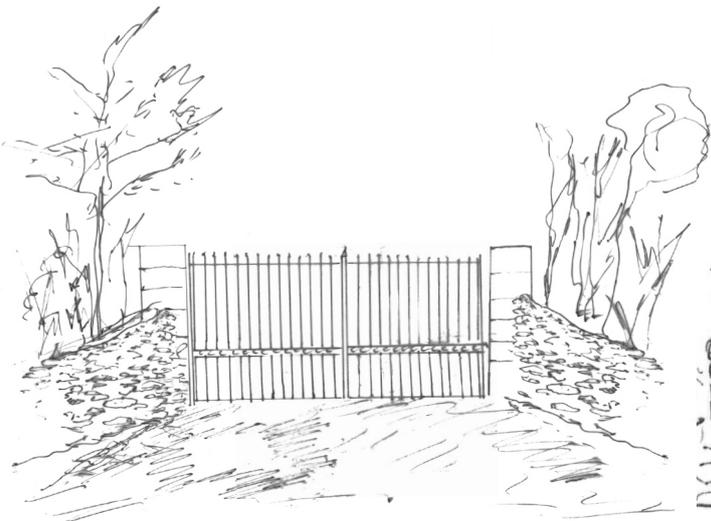


Choisir la sobriété

La même sobriété doit présider au choix d'un portail.

Aussi il est **recommandé** que :

- Le portail est en ferronnerie à barreaux droits et verticaux ou en bois à lames larges horizontales.
- Les piliers sont les plus discrets possible et se fondent par leur couleur ou leur construction en pierre (moellon de granite), avec le paysage ambiant.



3.1 Construire dans la pente

Toute construction doit s'adapter au terrain et non le contraire.

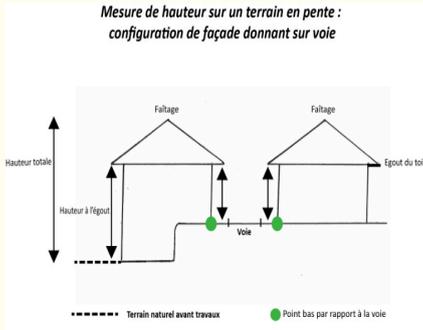
Il est donc **recommandé** qu'elle respecte un tant soit peu la topographie pour éviter des terrassements très importants qui remodelent le terrain pour créer des plateformes et des murs de soutènements disproportionnés, ou pire des constructions sur piliers.

A noter que pour les murs de soutènements, il est **recommandé** :

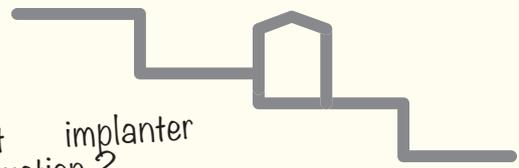
- Une hauteur ne dépassant pas 3 mètres ,
- Un doublage en pierre ou revêtus d'un enduit (couleur du sol) et/ou végétalisés).

Les bâtisses doivent suivre ainsi le profil d'un coteau et les courbes de niveau.

Cas particulier de construction nouvelle intégrée dans la pente avec une façade donnant sur une voie où la configuration d'alignement de façades sur rue est constatée



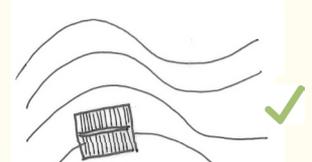
La hauteur maximale est calculée du niveau de l'alignement ou de l'emprise de la voie à l'égout du toit. Elle est fixée en référence au bâti préexistant au voisinage du projet nouveau.



Comment implanter la construction ?



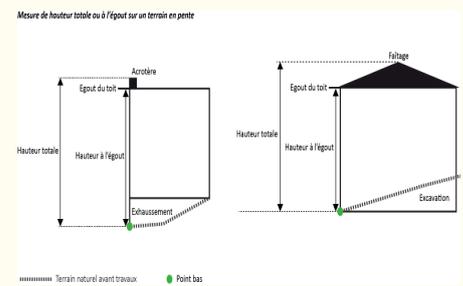
Non recommandé



Recommandé :

Epouser le relief en limitant les déblais et remblais, et en s'adossant aux terrasses.

Mesure de hauteur sur un terrain en pente



3.2 Prendre en compte les abords

Ligne et forme du toit, volumétrie générale des constructions situées sur les parcelles voisines doivent rester dans un rapport d'équilibre avec les autres volumes bâtis.

Certains projets très ambitieux gagnent à être fractionnés en autant de volumes intermédiaires et variés de façon à ne pas trop impacter le paysage villageois de Grossa.



4.1 Volumétrie et toiture

Il est recommandé que la construction nouvelle présente une simplicité de volume et de silhouette. Les multiples décrochés sont proscrits.

Les demeures traditionnelles affichent couramment un rythme vertical et une profondeur faible à modérée. Les volumes secondaires sont des extensions latérales dans la continuité, avec un décalage possible de hauteur de toiture.

Il est donc **recommandé** que la construction nouvelle respecte ces caractéristiques identitaires, le but étant, de **recréer une volumétrie générale proche de celle des maisons de village.**

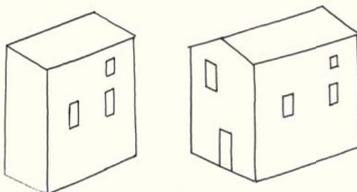
Concernant les toitures, il est **recommandé** :

-Un volume avec un toit à deux pentes.

-Les formes de toiture à multiples décrochements sont proscrites

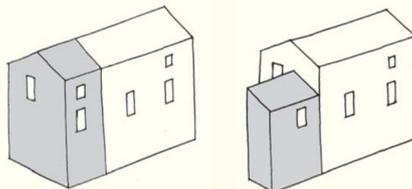
Quelques volumétries à rechercher

Comment accoler un volume annexe en pignon ?

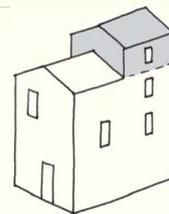


Selon la situation, une autre option peut être dictée en fonction de la déclivité du terrain.

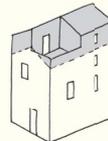
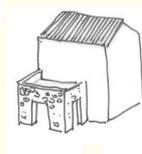
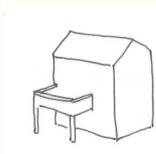
Comment accoler un volume annexe en pignon ?



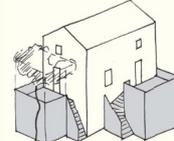
Agrandir dans la continuité ou différencier les hauteurs distinctement. Éviter les décalages de toiture minimes.



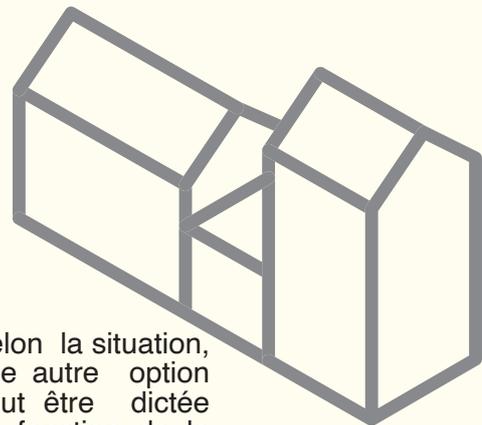
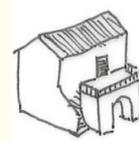
Les terrasses doivent être traitées comme des volumes rapportés sur façades



La terrasse éventuelle sera située au dernier niveau d'habitation. ✓



La terrasse doit être de dimension harmonieuse et être un élément rapporté ✓



4.2 Composition et harmonie des façades

D'un point de vue général, il **est recommandé** de respecter une sobriété et un ordonnancement des façades. Les règles de base étant :

- De rares et modestes volumes en débord ou en retrait.
- Des parties pleines qui prédominent sur les vides.
- Le rythme des ouvertures, des alternances pleins/vides, doit être régulier. Il est toutefois possible, si justifié, d'introduire quelques ruptures maîtrisées dans les alignements. Pour les constructions nouvelles, il est recommandé que les façades présentent une trame ordonnée suivant les axes verticaux (alignement de baies) et horizontaux (linteaux et appuis de fenêtres).

Observer les ouvertures
Localisation et proportions

Observer une façade

-Les ouvertures doivent être plus hautes que larges, de proportions rectangulaires verticales de façon à se protéger des éléments météorologiques violents, et à préserver les intérieurs de la lumière excessive de l'été. Elles sont alignées par travées. Les ouvertures voutées avec linteaux cintrés (plein cintre ou arc surbaissé) en pierre peuvent être également autorisées pour les portes ou portails d'entrées des bâtiments.

- Pour les constructions existantes, il est recommandé que la réfection des façades respecte quand ils existent tous les éléments de nomenclature (éléments de décoration et d'ornement d'une façade extérieure (moultures, encadrements, linteaux...)).

-Il est recommandé que la **hauteur maximale** des constructions nouvelles ne doit pas dépasser 7 mètres du niveau du terrain naturel (avant travaux) à l'égout du toit.

la composition des façades, une question de rythme et de proportions



4.2 Composition et harmonie des façades

Les terrasses :

Il est en revanche possible de construire une terrasse accolée à une façade à l'image de certaines terrasses anciennes qui existent encore sur des maisons traditionnelles.

La terrasse doit être de dimensions harmonieuses et doit être un élément rapporté. Il est alors facile par une légère variation de couleur d'enduit ou par un appareillage de pierre (granite) de la distinguer et ainsi de ne pas alourdir la volumétrie générale.



Sur ces façades, il n'y a pas ou peu de balcons, parfois un balcon central comme un décor.

Certaines bâtisses particulières peuvent supporter loggias fermées par des arches mais elles ne doivent en aucun cas être équipées de fermetures vitrées.

4.3 Aménagements extérieurs, auvents, pergolas, piscines, abris de jardin, clôtures

La vie à l'extérieur doit se faire en restant fidèle aux principes de sobriété énoncés plus haut.

Il est donc **recommandé** :

Pour les annexes :

Pour les loggias et pergolas :

- De ne pas nécessairement faire surplomber la porte d'entrée par un auvent disgracieux (en PVC notamment).

- Une pergolas en bois ou en ferronnerie artisanale.

- Une pergolas de type bioclimatique n'est pas adaptée à l'architecture traditionnelle, les surfaces vitrées même escamotables ne font qu'aggraver la chaleur. Il s'y ajoute un effet miroir très disgracieux.

- Une annexe est une construction secondaire, de dimensions réduites et inférieures à la construction principale, qui apporte un complément aux fonctionnalités de la construction principale. Elle doit être implantée selon un éloignement restreint entre les deux constructions afin de marquer un lien d'usage.

Elle peut être accolée ou non à la construction principale avec qui elle entretient un lien fonctionnel, sans disposer d'accès direct depuis la construction principale.

Il est précisé que l'annexe est nécessairement située sur la même unité foncière que la construction principale à laquelle elle est liée fonctionnellement et peut être accolée ou non.

Pour les piscines :

- La piscine peut être considéré comme une extension d'une construction d'habitation existante et non une annexe si elle est située à proximité immédiate de celle-ci et forme avec elle un ensemble architecturale.

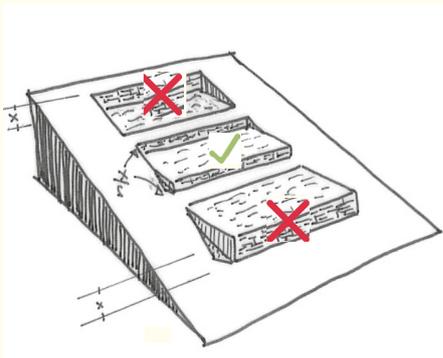
Bassins et piscines

Toute construction ne se limite pas à son bâti. Les observations faites plus haut sur les abords prennent tout leur sens.

Les restanques, leurs murailletes de pierre sèches seront conservées. Elles sont souvent la trace d'une agriculture vivrière.

Certaines peuvent être réaménagées pour recevoir des piscines qui doivent s'apparenter aux bassins d'irrigation traditionnels, plus longs que larges (façon couloir de nage).

Les piscines les mieux intégrées sont enterrées.



Leur bassin reçoit un revêtement d'étanchéité de couleur sombre (vert ou gris). Le local technique doit emprunter son mode de construction aux paillers pour plus de discrétion.

Il en est de même pour les abris de jardin. Il convient d'éviter les modules prêts à monter, ou de prévoir un bardage grossier et vertical, qui laissé dans sa teinte naturelle grisera naturellement avec le temps.

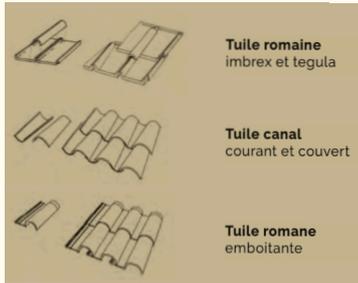
Les chemins d'accès piétons ou voitures se vivent comme des invitations à entrer, comme une transition douce avec l'espace public.

Ce ne doit pas être des prolongements de route. C'est pourquoi ils sont plus qualitatifs en tuf stabilisé en référence directe avec le terrain naturel. Ils sont

perméables pour retenir les eaux de pluie et contribuer au drainage des sols.

5.1 Couverture et identité

Quelle matériaux choisir ?

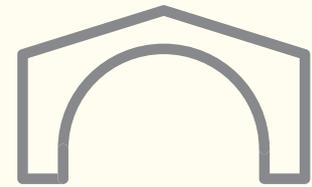
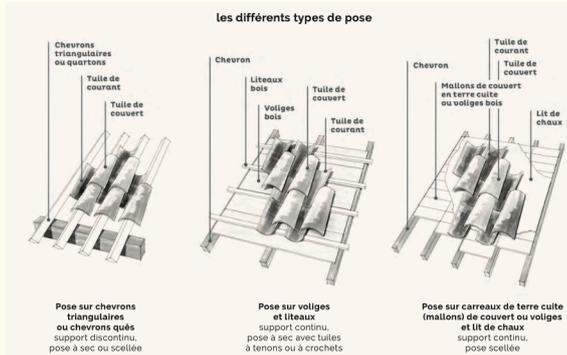


La tuile

Le matériau des toitures doit reprendre celui qui est le plus répandu dans la micro-région. Aussi, la tuile canal prédomine sur Grossa.



Quelle mise en œuvre ?



Les teintes

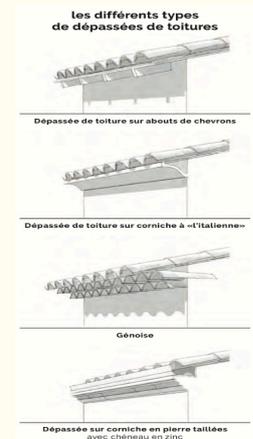


Il est recommandé que les tuiles présentent des teintes uniformes de couleur rouge. Sont également autorisées les teintes rouges nuancées.

Les dépassées de toiture

Il est donc **recommandé** :

- Des tuiles canal ou romanes (béton ou terre cuite).
- Réutiliser les tuiles canal existantes non poreuses.
- Eviter les teintes homogènes trop claires ou orangé vif.
- Dissimuler les matériaux d'étanchéité et l'isolation.



5.2 Façades

Dela constitution d'un sol à la coloration d'enduit...



Il est **recommandé** de :

- Enduire les façades des bâtiments anciens à la chaux talochée fin. Ce matériau a l'immense avantage de laisser respirer les murs. Une controverse est née de la volonté de redonner un caractère rustique au bâti en le décrépissant ou en ne crépissant pas le bâti neuf et en laissant la pierre apparente.

Or cette mode «néo-rustique» n'est pas conforme à l'histoire du bâti traditionnel, et elle est dangereuse car elle expose la structure à la dégradation.

Un enduit à la chaux résiste mieux aux variations thermiques.

La couleur de l'enduit doit par souci d'intégration se rapprocher de la couleur de la terre au pied du terrain.

Toute construction, nouvelle ou existante, doit présenter des choix polychromiques judicieux. L'emploi de la couleur doit être traité en fonction des contextes rencontrés et de l'ambiance dominante.

- Il est **recommandé** de conserver lors d'une réhabilitation ou utiliser lors de nouvelle construction les murs en pierre locales ou présentant des caractéristiques proches. Notons que les murs du village de Grossa sont traditionnellement en **moellon de granite**.



5.3 Ouvertures

Il est **recommandé** que les ouvertures soient disposées selon un rythme de travées régulières. Le choix des menuiseries de fenêtre et des volets est plus déterminant que tout autre détail architectural. Parmi les matériaux le bois s'impose naturellement.

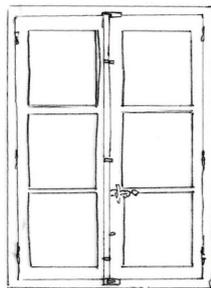


Les fenêtres

Le coût des menuiseries de fenêtre en bois peut être réduit en choisissant du bois lamellé-collé qui a l'avantage de ne pas dilater en fonction de l'hygrométrie.

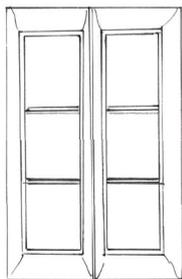
Il est **recommandé** que :

- Les fenêtres (sauf les baies vitrées) possèdent des petits bois structurels ou rapportés sur le verre et non inclus dans le vitrage, afin d'éviter l'effet de miroir à distance.



- Les fenêtres présentent des tons mats (nuances de vert, bleu, gris ou marron de préférence).

- D'utiliser pour les menuiseries de fenêtre de portées plus importantes et pour les constructions contemporaines qui le souhaitent de l'aluminium, certaines préférant tout de même le bois comme valeur ajoutée.



S'agissant des baies vitrées, il est **recommandé** que ces dernières soient placées en retrait des façades. En outre, leur dimension doit être modeste (ne pas dépasser les 1,60m).

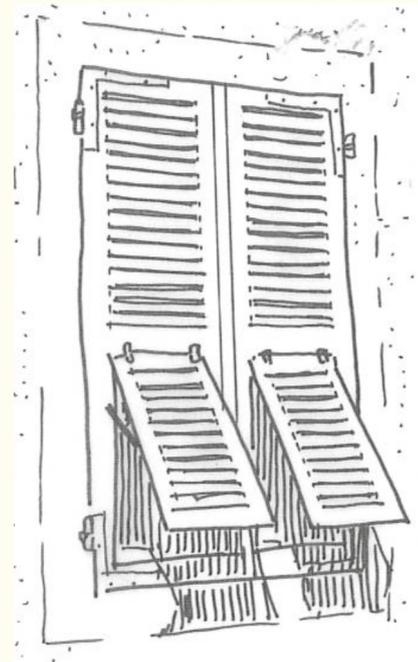
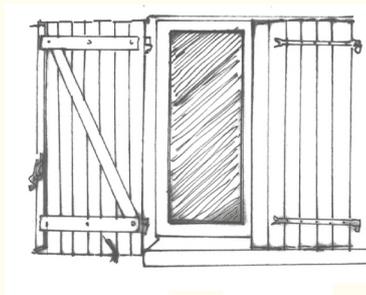
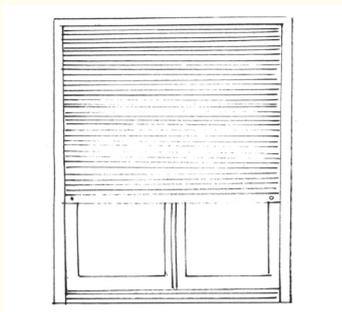
Les volets, persiennes et autres éléments de protection

Les **matériaux de menuiseries extérieures** (persiennes, volets et portes) sont de préférence en bois ou en métal. Le PVC n'est pas recommandé.

-Le bois s'impose exclusivement pour les volets battants ou coulissants.

-Il est recommandé de choisir des volets persiennés (à jalousies ou non) ou pleins à lames larges (verticales, horizontales ou obliques). L'effet ajouré des persiennes ajoute la ventilation à la protection solaire.

-Les volets et écharpes (en Z) sont à écarter.

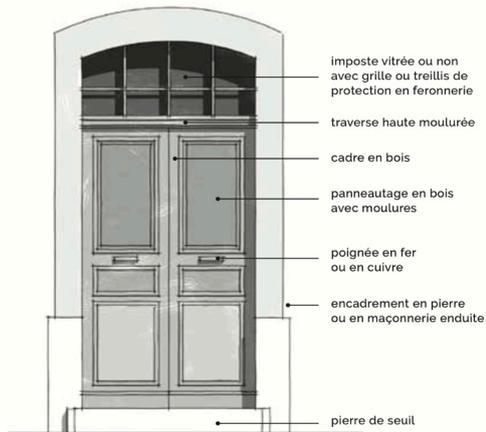


Les portes

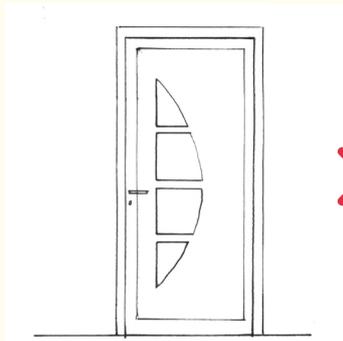
Les portes en bois sont recommandées (portes en bois à lames larges horizontales ou obliques).

Son concurrent le PVC quant à lui n'est pas recommandé.

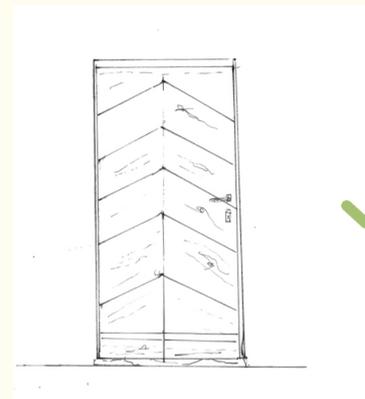
le vocabulaire de la porte



Non recommandé



Recommandé



5.4 Ferronneries

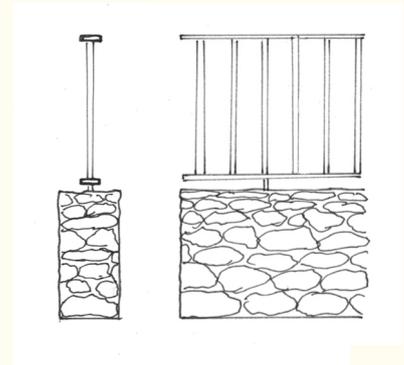
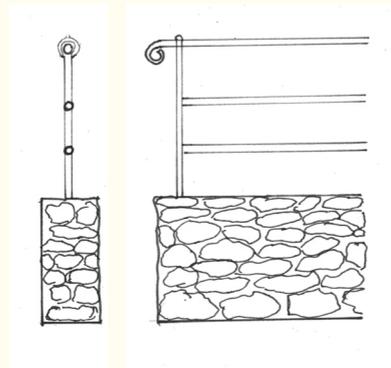
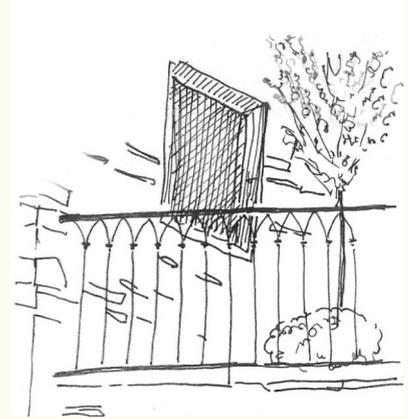
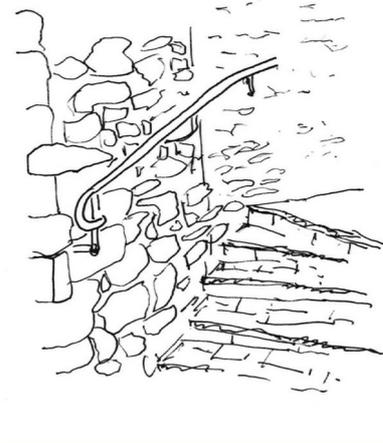
A défaut d'un modèle inspiré, il est **recommandé** de se rabattre sur le barreaudage droit et vertical qui est traditionnel.

Le garde-corps horizontal en aluminium tout autant que l'usage du verre **sont à éviter**. Leur résistance aux éléments est moindre, et leur effet esthétique est très impactant car ils réfléchissent beaucoup trop la lumière.

Par ailleurs le mariage « terrasse bois avec garde corps en câble inox tendu » relève d'une mode « bord de mer », qui n'a rien à voir avec l'esthétique du village de Grossa.

Quelle type de garde-corps choisir ?

Quelle couleur privilégier ?



5.5 Sols

Le projet de construction doit dès sa conception prendre en compte le traitement des terrasses, des bords de piscine, des accès et autres allées circulantes.

Il **est recommandé** de préserver la perméabilité du sol, primordiale à l'heure du réchauffement climatique. C'est elle qui permet de recueillir les eaux de pluie, d'assurer la pérennité du végétal, de limiter la hausse de la température.

Il faut donc **privilégier** la terre battue ou le tuf, et essayer de le maintenir sur les accès empruntés par les véhicules notamment avec le tuf stabilisé.

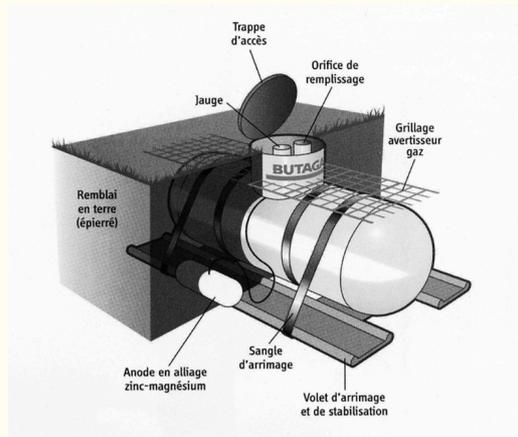
Les bords de piscines utilisent les mêmes matériaux auxquels se rajoute le bois naturel.



5.5 Sols

Lors de l'installation de matériel de production d'énergies renouvelables (panneaux solaires par exemple) il est **recommandé** de l'intégrer dans la composition architecturale des bâtiments ou disposés au sol si les caractéristiques du terrain le permettent.

Lors l'installation de **citernes à gaz liquéfié** ou à mazout, les cuves de recueil d'eau pluviale ainsi que les installations similaires il est **recommandé** de l'implanter de telle manière qu'elles ne soient pas visibles depuis la voie publique et les perspectives lointaines. Elles doivent si possibles être enterrées ou habillées.



6.1 Climatiser sans dépareiller et utiliser sa propre énergie.

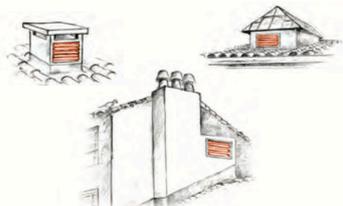
Les paraboles et antennes de réception ou d'émission ne sont pas recommandées en façade donnant sur la rue. Leur positionnement doit être réalisé de manière à limiter leur perception depuis l'espace public. Il est recommandé qu'elles présentent des teintes permettant d'améliorer leur insertion dans le paysage et de préférence identiques à celles des façades. En outre, leur nombre doit rester limité au maximum et un seul dispositif sera accordé par copropriété.

Les blocs et groupes extérieurs de climatisation, de pompe à chaleur ou de chauffe-eau :

Pour les constructions nouvelles, il est recommandé une installation sur une façade non visible depuis le domaine public ou une intégration à la construction (avec ou sans grilles de masquage). En cas d'impossibilité technique, et dans le cas d'une implantation en façade donnant sur rue, il est recommandé une solution d'intégration paysagère.

Pour les constructions existantes, il est recommandé là encore une implantation sur une façade non visible depuis le domaine public. En cas d'impossibilité technique, et dans le cas d'une implantation en façade donnant sur rue, il est recommandé une solution d'intégration paysagère.

L'intégration en toiture



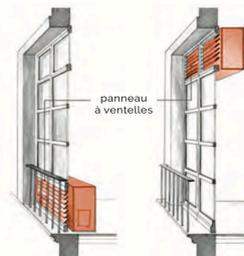
L'unité extérieure de climatisation est dans ce cas dissimulée sur la toiture, ainsi non visible depuis l'espace public, derrière un ouvrage en maçonnerie et intégré dans un caisson à ventelles, en bois ou en métal. C'est la meilleure solution du point de vue des autres nuisances, dégagement de chaleur, d'odeurs, de condensats, de bruit, car l'air chaud monte.



Il est recommandé que les teintes des grilles et habillages servant à masquer les blocs et groupes extérieurs de climatisation, de pompe à chaleur ou de chauffe-eau s'accordent avec la façade où elles sont posées.

Il est préférable que les **branchements et raccordements électriques ou de télécommunication** (boîtiers et câbles), soient enfouis ou intégrés sous les corniches ou aux murs de façade et de clôture.

L'intégration dans les menuiseries



L'unité extérieure de climatisation est dans ce cas dissimulée directement dans la baie, à 15 cm minimum dans l'épaisseur du mur. Il ne peut pas dépasser en saillie de la façade. Il est soit dissimulé par une grille composée de ventelles ou en tôle perforée, dans une niche existante, (soubirail d'une cave), en imposte ou en soubassement d'une fenêtre.



